

CONDUITE ACCOMPAGNÉE



AUTO-ÉCOLE
Grand Place
Notre objectif, votre réussite !

AUTO ECOLE GRAND PLACE
14 Grand Place,
78710 Rosny-sur-Seine
Tél.: 01 34 97 71 34 Tél. Port.: 06 09 81 66 48
Mail: contact@autoecolegrandplace.fr
Siret: 98145398800017
Agt: E 2407800050
N° TVA Intracommunautaire: FR17981453988

HORAIRE D'OUVERTURE BUREAU:

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	10H - 12H	14H - 19H
MARDI	10H - 12H	14H - 19H
MERCREDI	10H - 12H	14H - 19H
JEUDI	10H - 12H	14H - 19H
VENDREDI	10H - 12H	14H - 19H
SAMEDI	10H - 12H	

HORAIRE POUR LA CONDUITE :

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	8H - 12H	12H - 20H
MARDI	8H - 12H	12H - 20H
MERCREDI	8H - 12H	12H - 20H
JEUDI	8H - 12H	12H - 20H
VENDREDI	8H - 12H	12H - 20H
SAMEDI	8H - 12H	12H - 16H

EFFECTIFS: 1 Élève par véhicule

HORAIRES: A voir avec l'auto-école.

DURÉE:

- Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique, avec une régulation à la boîte mécanique possible en auto-école au bout de 6 mois après un minimum de 7h de conduite)

PROGRAMME:

- 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

SUMM DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION:

- Livret de formation aux permis B
- Fiche individuelle physique ou numérisée

DIPLOME VISE:

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans.
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres chaque véhicule.

Taux de Réussite National	74,24
Taux de Réussite Départemental	50,70

L'APPRENTISSAGE de la **CONDUITE ACCOMPAGNÉE** **(A.A.C)**

FORMATION PERMIS CONDUITE ACCOMPAGNÉE

OBJECTIFS : Obtenir la catégorie B du permis de conduire.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS:

- Avoir minimum 15 ans pour l'apprentissage de l'ACC.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France

- Résidence normale et domicile en France

- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté ou l'attestation individuelle d'exemption.
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

INTERVENANTS:

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R. ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES:

- Pédagogie et didactique
- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils:

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés aux élèves conducteurs en cours de formation

Véhicules:

- Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire.

ÂGE POUR DÉBUTER LA FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Pour débuter votre formation, vous devez avoir au minimum 15 ans.
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

Décret n° 2015-741 du 24 juin 2015 pris pour l'application de l'article L. 112-6 du code monétaire et financier relatif à l'interdiction du paiement en espèces de certaines créances

FORMATION PERMIS CONDUITE ACCOMPAGNÉE

OBJECTIFS : Obtenir la catégorie B du permis de conduire.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS:

- Avoir minimum 15 ans pour l'apprentissage de l'ACC.
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France

- Résidence normale et domicile en France

- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté ou l'attestation individuelle d'exemption.
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

INTERVENANTS:

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R. ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière
- Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES:

- Pédagogie et didactique
- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils:

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés aux élèves conducteurs en cours de formation

Véhicules:

- Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire.

1 AUGMENTEZ VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN

74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPE CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.

2 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

3 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE D'ACCIDENT

LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.

4 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT RÉDUIRE LE PRIX DE VOTRE ASSURANCE

DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCES PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.

5 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE REDUIRE LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS

UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE,
LA PÉRIODE DE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.



1 ET LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE S'ÉPUISE

2 SEULEMENT AVEC UN SAVARD

3 RABAIS

4 AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

MON PERMIS DÉMARRE BIEN



SYNTHÈSE - 05/2018 - Les informations figurant dans ce document sont destinées à être indiquées au conducteur et à ses accompagnateurs.

N'OUBLIEZ PAS ! PENDANT LA FORMATION

- Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales
- Vous devez respecter toutes les règles du code de la route et les limitations de vitesse suivantes :

	110	100	80	50
Autoroute				
Route à 2 chaussées séparées par un terre-plein central				
Autres routes				
Agglomération				

En savoir plus ?
[securite-routiere.gouv.fr](http://securite routiere.gouv.fr)

Sécurité routière
[@monpermis](https://twitter.com/monpermis)



Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Ministère de l'Intérieur
Immeuble Eolemc - 75001 PARIS CEDEX 08

AVEC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE MON PERMIS DÉMARRE BIEN

Choisissez l'une des 3 formules de conduite accompagnée qui vous convient
(Apprentissage anticipé de la conduite, Conduite supervisée, Conduite encadrée)
et mettez toutes les chances de votre côté pour dérocher le permis.

**Vous avez
l'autorisation
de l'assureur
du véhicule**



**Vous avez
15 ans et plus***

**Vous vous
inscrivez
en école
de conduite**



**Vous avez
l'assurance
au moins 3 000 km pendant
au moins un an avec un accompagnateur**

Après un rendez-vous préalable
vous conduisez au moins 3 000 km pendant
au moins un an avec un accompagnateur

**Vous avez
2 rendez-vous
pédagogiques**
le premier au bout
de 3 à 6 mois, le second
après 3 000 km parcourus



**Vous avez
le permis !**

**Vous avez
l'autorisation
de l'assureur
du véhicule**



**Vous avez
18 ans et plus**

Vous deviez
avoir réussi
le code de la route

SUIVRE 20H MIN.

DE FORMATION

PRATIQUE À LA

CONDUITE

Vous deviez
avoir réussi
le code de la route

SUIVRE 20H MIN.

DE FORMATION

PRATIQUE À LA

CONDUITE

**Après un rendez-vous
préalable, vous conduisez
avec un accompagnateur**

**Vous pouvez la choisir
à tout moment de votre formation
ou encore après un succès
à l'épreuve pratique**

**Vous voulez
acquérir
une expérience
de conduite
au-delà des heures
de formation en
école de conduite**

**Vous avez 16 ans et plus et vous préparez un diplôme professionnel
menant aux métiers de la route : Vous choisissez la conduite encadrée.**

**Vous avez 16 ans et plus et vous préparez un diplôme professionnel
menant aux métiers de la route : Vous choisissez la conduite encadrée.**
Vous devez réussir le code de la route et l'épreuve pratique du permis B dans le cadre de votre formation professionnelle. Avec l'autorisation de l'assureur, vous pouvez conduire avec un accompagnateur pendant toute la durée de vos études. Au cours de cette période, vous devrez participer à un rendez-vous pédagogique. Dès l'intention de votre diplôme et sous réserve d'avoir 18 ans, vous obtenez le permis.

LES ACCOMPAGNATEURS

- Vous pouvez choisir d'en avoir plusieurs
- Ils doivent être titulaires du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.
- Ils doivent avoir l'accord de leur assureur.
- Ils doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite.



CONDUITE SUPPERVISÉE

